

Bulletin d'inscription

Mercredis Jack n' Jill • Immersion en anglais • Année 2026 – 2027

de la P.S. au C.M.2

Bulletin à remplir, signer et retourner au secrétariat de l'Institution avant le **8 Juin 2026**

1. Identité de l'élève

NOM :

Prénom :

Classe en 2026-2027 :

2. Responsable légal

NOM :

Prénom :

3. Choix de la formule (cocher une seule case)

☐	Formule n°1	Cours d'immersion en anglais Mercredi de 9h00 à 12h00 (sortie 12h00 – garderie offerte jusqu'à 12h30)	1 035,00 €
☐	Formule n°2	Cours + garderie du matin Mercredi de 8h00 à 12h30 (accueil dès 8h00 + cours 9h-12h00 + garderie jusqu'à 12h30)	1 145,00 €

Tarif pour 32 semaines de cours – pas de cours pendant les vacances scolaires.

ACOMPTE DE 75,00 € lors de l'inscription

3 bis. Proposition d'un échancier de paiement (Consultez votre porte-monnaie sur école directe)

Date d'échéance	Formule n°1 (1 035,00 €)	Formule n°2 (1 145,00 €)
15/10/2026	160,00 €	178,00 €
15/11/2026	160,00 €	178,00 €
15/12/2026	160,00 €	178,00 €
15/01/2027	160,00 €	178,00 €
15/02/2027	160,00 €	178,00 €
15/03/2027	160,00 €	180,00 €
TOTAL (hors acompte)	960,00 €	1 070,00 €

Pour les règlements par chèque : 6 chèques à l'ordre de l'OGEC Sainte-Thérèse de Couilly, datés du 15 de chaque mois, nom de l'enfant au dos.

4. Mode de règlement (cocher la modalité retenue)

☐ Chèque	☐ Virement	☐ Espèces	☐ École Directe (CB)
---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	---

Pour les chèques, à l'ordre de « Institution Sainte-Thérèse ».

Virement / IBAN : FR76 3008 7330 8600 0200 6940 186

5. Engagement et signature

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant désigné ci-dessus, déclare inscrire mon enfant aux Mercredis Jack n' Jill pour l'année scolaire 2026-2027 selon la formule choisie. Je m'engage à régler le montant correspondant et reconnais avoir pris connaissance des informations relatives au programme.

Fait à

Signature du responsable légal :

Le

Conditions générales d'inscriptions aux cours périscolaires Jack n' Jill

1. CHAMP D'APPLICATION

Pour toute information relative aux inscriptions, les familles sont invitées à contacter l'Institution Sainte-Thérèse :
par adresse e-mail : contact@ste-therese-77.fr par téléphone au n° : 01.60.04.13.27

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Un groupe classe ne peut s'ouvrir qu'avec un total de 12 élèves engagés.

Avant de valider l'inscription via le formulaire et d'effectuer le règlement, la famille reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et les accepter en les signant électroniquement sur Ecole Directe. Après signature du formulaire, la famille procède au paiement en ligne de l'acompte de 75,00 € via Ecole Directe (solution à privilégier). Pour les nouvelles familles, seuls les règlements par chèque bancaire, virement ou espèces sont acceptés.

Le formulaire d'inscription devient effectif dès sa signature par la famille et le règlement de l'acompte.

3. PRIX / MODALITÉS DE PAIEMENT

Le prix de l'inscription aux cours périscolaires d'anglais est indiqué dans le formulaire. Les prix sont libellés en euros et s'entendent toutes taxes comprises.

L'Institution Sainte-Thérèse accepte d'accorder une facilité de paiement à la famille, conformément aux différentes échéances proposées dans le formulaire.

Les paiements par carte bancaire acceptés par l'Institution Sainte-Thérèse et sur Ecole Directe sont les suivantes : CB, VISA, MASTER CARD, AMERICAN EXPRESS.

En cas de paiement par chèque, la famille paiera le montant de la prestation en une ou plusieurs fois, selon l'échéancier fixé dans le formulaire d'inscription. La famille remettra à l'Institution Sainte-Thérèse le(s) chèque(s) à l'ordre de l'OGECE SAINTE-THERESE DE COUILLY et signé(s) en précisant le nom de l'enfant au dos.

En cas de paiement par virement, le RIB du compte de l'OGECE SAINTE-THERESE est disponible sur le bulletin d'inscription.

Pour tout paiement en espèces, la famille devra se rendre au Pôle Administratif. Un reçu vous sera émis en retour, en fonction de la somme.

L'Institution Sainte-Thérèse met en œuvre tous les moyens pour assurer la confidentialité et la sécurité des données transmises à distance.

4. ANNULATION

Sauf cas de force majeure, aucune annulation avec remboursement en cours d'année ne sera acceptée.

Aucune demande de report ou de remboursement partiel n'est possible en cas d'absence ponctuelle ou retard de l'enfant.

En cas de non-ouverture d'un groupe classe par manque d'effectif, l'acompte sera remboursé.

5. RESPONSABILITE

L'Institution Sainte-Thérèse s'engage à l'égard de la famille à réaliser les cours périscolaires d'anglais conformément aux conditions et délais prévus dans le formulaire d'inscription.

L'Institution Sainte-Thérèse ne saurait être tenue responsable du comportement, de l'assiduité, ou des résultats des élèves, notamment des résultats aux tests, évaluations, examens, certifications.

6. DONNEES PERSONNELLES

La famille et/ou l'élève sont informés que les données personnelles les concernant, sont collectées dans le cadre de la conclusion et de l'exécution des présentes Conditions Générales d'inscription et font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de l'Institution Sainte-Thérèse.

La famille et/ou l'élève sont informés que l'Institution Sainte-Thérèse peut être amenée à transmettre ses données personnelles à son partenaire : Jack n' Jill.

Jack n' Jill aura accès aux données personnelles strictement nécessaires à l'exécution de leurs prestations. Ils ne sont pas autorisés à les utiliser à d'autres fins et sont tenus de respecter la Règlementation applicable à la protection des données.

Pour de plus amples informations relativement aux traitements de ses données personnelles, la famille et/ou l'élève sont invités à consulter la Politique de confidentialité de l'Institution Sainte-Thérèse disponible sur le Site Internet.